



## ***Description de tâches du bénévole***

### **Poste : Transport/accompagnement médical**

#### **Personnel en soutien :**

- 1- Responsable d'accueil : Horaires, annulations, vacances...
- 2- Responsable du milieu de vie : Intégration, remarques et propositions...

#### **Tâches :**

Ce service est offert aux personnes âgées en perte d'autonomie pour leurs rendez-vous chez le médecin ou à l'hôpital. Il s'agit de les prendre à la maison, les amener à leurs rendez-vous, attendre avec eux, les aider dans leurs déplacements à l'intérieur et les ramener chez eux. Il se peut que le bénéficiaire reste à l'hôpital pour la journée ; dans cette éventualité, le bénévole peut revenir plus tard chercher la personne, mais dans ce cas, le CVML préconise de charger 50% de plus du montant initial.

#### **Pré-requis :**

- Fiabilité
- Honnêteté
- Avoir un véhicule en bon état
- Posséder un permis de conduire valide
- Patience
- Débrouillardise
- Prévenance

#### **Important :**

- Le chauffeur ne peut demander une somme additionnelle pour le transport.
- Il ne doit pas donner son numéro de téléphone personnel au bénéficiaire. Pour assurer la confidentialité de son numéro de téléphone personnel, le bénévole doit composer \*67 avant de composer le numéro du client lorsqu'il l'appelle pour l'informer de l'heure à laquelle il passera le prendre. Le service \*67 est gratuit.

- Le stationnement est gratuit sur les terrains prévus à cet effet près des hôpitaux. Si un préposé au stationnement s'objecte, le bénévole doit en aviser la responsable d'accueil afin que cette dernière puisse aviser les responsables des hôpitaux pour convenir d'un arrangement aux bénéfices des bénévoles.
- Si le bénéficiaire se rend à un endroit où aucun arrangement n'est pris pour du stationnement gratuit, les frais encourus incombent alors au bénéficiaire.
- La responsable d'accueil appelle pour réserver les services d'un chauffeur au moins un jour ou plus à l'avance.
- Un permis de stationnement gratuit, dûment signé par la direction, est remis au bénévole, spécifiant son numéro de plaque d'immatriculation. Ce permis est émis par le ministère de la Santé et des services sociaux et doit servir uniquement lorsque le bénévole est en fonction pour l'organisme.
- Chaque dernier jour du mois, envoyez un courriel à Chantal sur [reception@cvmlasalle.org](mailto:reception@cvmlasalle.org) en précisant le nombre total des heures pour chaque transport bénévole effectuées pour le mois.

### Reconnaissance et Compensations

- Événement annuel
- Rencontre / Formation

Le bénévole reçoit du bénéficiaire une somme prédéterminée pour le transport. Le montant dépend de la destination. La tarification varie entre 10 et 35 \$ selon la destination.

TARIFS DES TRANSPORTS ACCOMPAGNEMENTS	MONTANT INITIAL	MONTANT +50%
LaSalle	10\$	0
Côte St-Paul, Lachine, Verdun, Ville-Émard	15\$	22.5\$
Hôpital Juif, Hôpital général, Site Glen, Hôpital Notre-Dame, CHUM, Hôtel-Dieu	25 \$	37,50\$
Hôpital Maisonneuve Rosemont, Institut de cardiologie et West Island	30 \$	45\$
Hôpital Jean-Talon et Hôpital du Sacré cœur	35\$	52,50\$